

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize février, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoint-e-s, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Alain LE CUNFF qui donne procuration à Monsieur Olivier MALECAMP, Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne procuration à Madame Muriel CHEVRON, Madame Liliane CICERON qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Yves ARDELLIER qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON qui donne procuration à Madame Christine BILLARD, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne procuration à Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s : Madame Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 03 février 2018

Secrétaire de Séance : Monsieur Cédric FAUCHEUX

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27

Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Arrivée de Madame Edith LOTHE et Monsieur Philippe JOLY, à 20h35, après l'appel des élus.

Monsieur le Maire fait adopter le compte rendu de la séance du 23 janvier 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n° CM31/019/2018 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 5 janvier 2018***

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
03/2018	16/01/2018	-	Cession d'un véhicule communal : Renault (Clio) immatriculé 800DQQ91	200 €
04/2018	16/01/2018	-	Cession d'un bien communal : Flipper Getaway Williams n°1657	200 €
05/2018	16/01/2018	SARL PREDETEC	Signature d'un avenant n°1 au contrat d'entretien n°7338 – Maintenance des équipements de détection intrusion dans les bâtiments municipaux – SARL PREDETEC	515 € HT / an
06/2018	16/01/2018	Société CRB – Construction Rénovation Ballancourt	Avenant n°1 au marché n°2016-9104619-002 pour la construction d'un Pôle de Services Publics – Lot n°1 – Démolitions, Installations de chantier, Travaux extérieurs	1 440 € TTC
07/2018	26/01/2018	SAS KOMPAN	Signature d'un contrat de maintenance des équipements et aires de jeux – SAS KOMPAN – Année 2018	3 828 € TTC
08/2018	26/01/2018	Compagnie Atelier de l'Orage	Signature d'un contrat de coréalisation – Hivernales 2018 / Une Antigone de Papier – Compagnie Atelier de l'Orage	4 220 € TTC
09/2018	02/02/2018	Société COFRANETH	Signature d'un avenant n°1 au contrat de nettoyage des vitres (Médiathèque) – Société COFRANETH	60 € HT
10/2018	02/02/2018	Société Elan Cité	Signature d'un contrat de service Radar Pédagogique Evolis Solution – Société Elan Cité – Années 2018 à 2020	199 € HT

II. FINANCES

• ***Délibération n°CM31/020/2018 : Débat d'Orientation Budgétaire 2018 – Présentation du rapport***

- **Prend acte** de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2018, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

Adoptée à l'unanimité

• ***Délibération n°CM31/021/2018 : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) : Programmation 2018 – Travaux de réhabilitation Ecole de la Roche***

- **Sollicite** de Madame la Préfète de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous au titre de la DETR 2018, pour financer le programme d'investissement 2018.

<i>Travaux de réhabilitation énergétique Ecole de la Roche</i>	<i>Dépense</i>	<i>Financement</i>	
		<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Coût total opération HT	153 333.00 €		
<i>Subvention Contrat Régional</i>		25%	38 333.25 €
<i>Subvention DETR 2018</i>		45%	59 999.00 €
<i>Financement Commune</i>		30%	45 000.75 €
TOTAL		100%	153 333.00 €

- Dit que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°CM31/022/2018 : Budget 2018 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018

- Autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses indiquées ci-dessous.

Opération	Article	Objet	Montant TTC
Op°64 – Propriété de l'Orangerie – Travaux d'étanchéité	21318	Autres bâtiments publics	10 000,00 €
TOTAL			10 000.00 €

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018.

III. AFFAIRES SOCIALES

• **Délibération n°CM31/023/2018 : Comités de quartiers : modification de la composition**

- Prend acte de la composition des quatre Comités de quartiers.

Quartier 1 (Quartier des Sources)

Elu-e-s référent-e-s : Madame Sylvie CAROEN (titulaire), Monsieur Cédric FAUCHEUX (suppléant)
Mesdames : Marie-Claire ABRAM, Michèle BINARD, Sabrina BOUBEL, Françoise CARPENTIER, Patricia FINANCE, Micheline LECOMTE, Françoise RICHARD
Messieurs : Denis ABRAM, Philippe CHERY, Thomas GOSSE, Nazih METRY, Khelif MOZIALLAOU

Quartier 2 (Quartier des Moulins)

Elu-e-s référent-e-s : Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE (titulaire), Monsieur Patrick BONNEMYE (suppléant)
Mesdames : Geneviève BALLESTER, Ghislaine DELION, Nathalie LACOUR
Messieurs : Didier BONNIER, Michel BURILLO, Claude GUILLEMARD

Quartier 3 (Quartier de la Roche)

Elu-e-s référent-e-s : Madame Muriel CHEVRON (titulaire), Monsieur Olivier GARIN (suppléant)
Mesdames : Séverine BOURGEOIS, Claudine CREUZET, Gaëlle DIERCKX, Isabelle MILLARD, Claire PELTIER
Messieurs : Yann BEAUJOUAN, Patrick BEAULIEU, Jérôme BELLON, Luc BERTIAUX, Jean-Pierre HERBAUX, Alexandre JULIEN, Francis KOWALCZYK, Jean-Marie MILLARD, Henri PREVOT, Jean-Luc SEVIN, Alexandre STANISZEWSKI, Raymond TRUCHON

Quartier 4 (Quartier du Château)

Elu-e-s référent-e-s : Madame Edith LOTHE (titulaire), Madame Sylvie CAROEN (suppléante)
Mesdames : Christine BELAUD, Laurence CHERIOT, Sylvie DELCUPE, Monique MAGNENEY, Alexandra MILANOVIC, Lydie ROCHER, Géraldine ROUZE, Liliane ROUZE, Christine SINEAU, Michèle TIQUET, Chris WERT

Messieurs : Michel BEAUDU, Jean-Marie BELAUD, Gilbert BOUMENDIL, Claude COLLET, Thierry DELCUPE, Pierre ELOUARD, Jean-Michel GIRAUDEAU, Thierry ROCHER, Eric SINEAU

IV. JEUNESSE

• ***Délibération n°CM31/024/2018 : Séjour espace jeunes : demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse***

- Sollicite auprès de l'Office Franco-Allemand une subvention la plus élevée possible dans le cadre du séjour jeunes organisé à Mimizan.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Adoptée à l'unanimité

V. PERSONNEL

• ***Délibération n°CM31/025/2018 : Bilan des formations 2017 – Plan de formation 2018***

- Prend acte du plan de formation 2018.

• ***Délibération n°CM31/026/2018 : Création d'emploi : adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe***

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

- la création d'un emploi d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe, non titulaire, temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires, en raison de l'ouverture d'une Médiathèque et d'une charge de travail supplémentaire liée à l'informatisation des collections, pour exercer les fonctions d'employé de bibliothèque.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 21 février 2018 :

Emploi : Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. JOLY)

• ***Délibération n°CM31/027/2018 : Création d'emploi : Technicien***

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

- la création d'un emploi de Technicien territorial, fonctionnaire permanent à temps complet
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19 mars 2018,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Techniciens

Grade : Technicien territorial

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité

VI. CULTURE

• ***Délibération n°CM31/028/2018 : Signature d'une convention d'exposition dans le cadre de la biennale de la Villa de la Tourelle***

- **Approuve** les termes de la convention d'exposition proposée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions d'exposition avec les exposants.
- **Prend acte** que la convention s'appliquera pour les expositions organisées dans le Parc de la Mairie – 2 rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE, dans le cadre de la Biennale de la Villa de la Tourelle.

Adoptée à l'unanimité

VII. URBANISME

• ***Délibération n°CM31/029/2018 : Lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – C.E.A.***

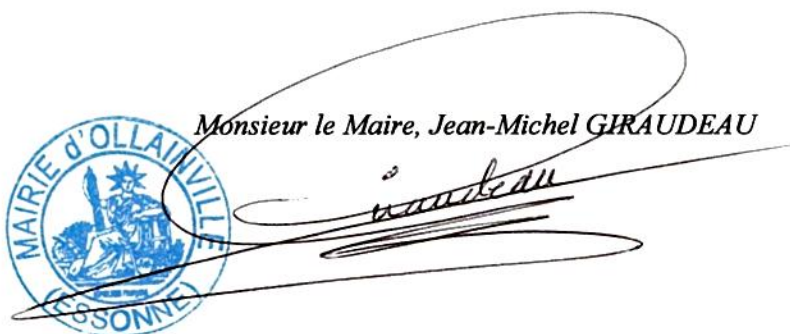
- **Dit** que les frais d'études, d'un montant de 7 722.00 € TTC, auquel pourraient s'ajouter 9 912 € TTC en cas d'évaluation environnementale, seront prélevés sur le Budget Communal 2018.
- **Dit** que ces frais seront refacturés au C.E.A., porteur du projet.

Adoptée à l'unanimité

VIII. INFORMATIONS

La séance est close à 22h15.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' in 'ESSONNE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'GIRAUDEAU'. The signature is written in a cursive style.

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 1^{er} mars 2018.

